



**HAUTES-PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°65-2021-280

PUBLIÉ LE 30 DÉCEMBRE 2021

# Sommaire

## **Préfecture des Hautes-Pyrénées / Secrétariat Général - Direction de la citoyenneté et des collectivités locales**

65-2021-12-29-00002 - Arrêté préfectoral portant composition de la commission départementale des valeurs locatives (CDVL) des Hautes-Pyrénées (4 pages)

Page 3

65-2021-12-29-00001 - Arrêté préfectoral portant désignation des représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives (CDVL) des Hautes-Pyrénées (4 pages)

Page 8

Préfecture des Hautes-Pyrénées

65-2021-12-29-00002

Arrêté préfectoral portant composition de la  
commission départementale des valeurs  
locatives (CDVL) des Hautes-Pyrénées



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté préfectoral n°  
portant composition de la commission départementale  
des valeurs locatives (CDVL) des Hautes-Pyrénées**

**Le préfet des Hautes-Pyrénées**

Vu le code général des impôts, notamment son article 1650 B ;

Vu l'annexe II au code général des impôts, notamment ses articles 371 ter I à 371 ter K ;

Vu la délibération n° 065-226500015-20210723-lmc173564-DE-1-1 du 23/07/2021 du conseil départemental des Hautes-Pyrénées portant désignation des représentants du conseil départemental auprès de la commission départementale des valeurs locatives du département des Hautes-Pyrénées et de leurs suppléants ;

Vu le courriel du 28/10/2021 de l'association départementale des maires procédant à la désignation des représentants des maires et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre auprès de la commission départementale des valeurs locatives du département des Hautes-Pyrénées ainsi que de leurs suppléants ;

Vu l'arrêté n° ~~652021-12-29-00001~~ du ~~29/12/2021~~ portant désignation des représentants des contribuables au sein de la commission départementale des valeurs locatives du département des Hautes-Pyrénées ainsi que de leurs suppléants, après consultation de la chambre de commerce et d'industrie des Hautes-Pyrénées en date du 10/09/2021, de la chambre des métiers et de l'artisanat des Hautes-Pyrénées en date du 10/09/2021, des organisations d'employeurs au niveau interprofessionnel les plus représentatives et des organisations représentatives des professions libérales du département des Hautes-Pyrénées en date du 10/09/2021 ;

Considérant que la liste des membres de la commission départementale des valeurs locatives du département des Hautes-Pyrénées, autres que les parlementaires et les représentants de l'administration fiscale, doit être arrêtée par le représentant de l'État ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants du conseil départemental au sein de la commission départementale des valeurs locatives s'élève à 2 ;

Tél : 05 62 56 65 65

Courriel : [prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr)

Place Charles de Gaulle – CS 61350 – 65013 TARBES Cedex 9

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des maires est de 4 ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre est de 4 ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des contribuables s'élève à 9 ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer la liste des membres de la commission départementale des valeurs locatives du département des Hautes-Pyrénées dans les conditions prévues aux articles 371 ter I à 371 ter K de l'annexe II au code général des impôts susvisé ;

### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : La commission départementale des valeurs locatives du département des Hautes-Pyrénées est composée comme suit :

#### AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

Titulaires	Suppléants
Thierry LAVIT	Laurent LAGES
Véronique THIRALT	Bernard VERDIER

#### AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES MAIRES :

Titulaires	Suppléants
Denis FEGNE	Philippe BAUBAY
Alain PIASER	Jean-Pierre CAZAUX
Clément MENET	Claude CAZABAT
Jean MOUNIQ	Roger LESCOUTE

#### AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE A FISCALITÉ PROPRE :

Titulaires	Suppléants
Patrick VIGNES	Gérard TREMEGE
Jean NADAL	Philippe CARRERE
André VERGE	André LAFFARGUE
Gérard MENVIELLE	Jean-Louis SORBET

**AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES CONTRIBUABLES :**

Titulaires	Suppléants
Alain GABAS	Noura BRAU-NOGUE
Michèle TOLSAN	Christelle ABADIE
Eric LESTABLE	Pierrette BROUEILH
Philippe LALOUBERE	Michel CAPDEVIELLE
Florence ARBERET	Patrick SERRES
Jean-Denis BRAU	Frédéric BEBIOT
Stéphanie LACOSTE	Xavier DERRE
Franck ROFFIN	Raymond CAMPO
François FOUCHET	Bertrand DULON

Article 2 : Madame la Secrétaire générale de la Préfecture des Hautes-Pyrénées et Monsieur le Directeur départemental des finances publiques des Hautes-Pyrénées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Les membres de la commission départementale des valeurs locatives du département des Hautes-Pyrénées sont réunis à l'initiative du Directeur départemental des finances publiques.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État des Hautes-Pyrénées.

Fait à Tarbes, le **29 DEC. 2021**

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Sous-Préfet d'Argelès-Gazost



Didier CARPONCIN



Préfecture des Hautes-Pyrénées

65-2021-12-29-00001

Arrêté préfectoral portant désignation des  
représentants des contribuables appelés à siéger  
au sein de la commission départementale des  
valeurs locatives (CDVL) des Hautes-Pyrénées





**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté préfectoral n°  
portant désignation des représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la  
commission départementale des valeurs locatives (CDVL) des Hautes-Pyrénées**

**Le préfet des Hautes-Pyrénées**

Vu le code général des impôts, notamment son article 1650 B ;

Vu l'annexe II au code général des impôts, notamment ses articles 371 ter I à 371 ter K ;

Vu le courriel en date du 06/12/2021 par lequel la chambre de commerce et d'industrie des Hautes-Pyrénées a proposé trois candidats ;

Vu le courriel en date du 08/12/2021 par lequel la chambre de métiers et de l'artisanat des Hautes-Pyrénées a proposé deux candidats ;

Vu les courriels en date des 08/10/2021, 25/11/2021 et 02/12/2021 par lesquels les organisations d'employeurs au niveau interprofessionnel les plus représentatives dans le département des Hautes-Pyrénées ont proposé treize candidats ;

Vu les courriels en date des 05/11/2021, 01/12/2021 et 02/12/2021 par lesquels les organisations représentatives des professions libérales dans le département des Hautes-Pyrénées ont respectivement proposé un candidat ;

Considérant que le représentant de l'État dans le département désigne les représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives, après consultation des organismes ou associations sollicitées ayant proposé des candidats ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des contribuables s'élève à 9 ;

Considérant que trois représentants des contribuables doivent être désignés après consultation de la chambre de commerce et d'industrie territorialement compétente ;

Considérant que la chambre de commerce et d'industrie des Hautes-Pyrénées a, par courriel en date du 06/12/2021 proposé trois candidats ;

Tél : 05 62 56 65 65

Courriel : [prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr)

Place Charles de Gaulle – CS 61350 – 65013 TARBES Cedex 9

Considérant que deux représentants des contribuables doivent être désignés après consultation de la chambre des métiers et de l'artisanat territorialement compétente ;

Considérant que la chambre de métiers et de l'artisanat des Hautes-Pyrénées a, par courriel en date du 08/12/2021, proposé deux candidats ;

Considérant que trois représentants des contribuables doivent être désignés après consultation des organisations d'employeurs au niveau interprofessionnel les plus représentatives dans le département ;

Considérant que les organisations d'employeurs au niveau interprofessionnel les plus représentatives dans le département des Hautes-Pyrénées ont, par courriels en date des 08/10/2021, 25/11/2021 et 02/12/2021, proposé treize candidats ;

Considérant qu'un représentant des contribuables doit être désigné après consultation des organisations représentatives des professions libérales dans le département ;

Considérant que les organisations représentatives des professions libérales dans le département des Hautes-Pyrénées ont, par courriels en date des 05/11/2021, 01/12/2021 et 02/12/2021, respectivement proposé un candidat ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner, selon les modalités susmentionnées, les représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département des Hautes-Pyrénées ;

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : Sont désignés en qualité de représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives du département des Hautes-Pyrénées :

Titulaires	Suppléants
Alain GABAS	Noura BRAU-NOGUE
Michèle TOLSAN	Christelle ABADIE
Eric LESTABLE	Pierrette BROUEILH
Philippe LALOUBERE	Michel CAPDEVIELLE
Florence ARBERET	Patrick SERRES
Jean-Denis BRAU	Frédéric BEBIOT
Stéphanie LACOSTE	Xavier DERRE
Franck ROFFIN	Raymond CAMPO
François FOUCHET	Bertrand DULON

Tél : 05 62 56 65 65

Courriel : [prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr)

Place Charles de Gaulle – CS 61350 – 65013 TARBES Cedex 9

Article 2 : Madame La Secrétaire générale de la Préfecture des Hautes-Pyrénées et Monsieur le Directeur départemental des finances publiques des Hautes-Pyrénées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État des Hautes-Pyrénées.

Fait à Tarbes, le **29 DEC. 2021**

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Sous-Préfet d'Argelès-Gazost



Didier CARPONCIN

